

Réunion des personnes publiques associées dans le cadre de la
déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du
Revest-les-Eaux relative aux travaux du barrage de Dardennes

Mardi 22 janvier 2019
Procès-Verbal

Etaient présent(e)s:

Ange MUSSO (Vice-Président Métropole TPM et Maire du Revest), Nadine WEILL, Laetitia COUDERT (Préfecture/DDTM du Var), Michel BARRIAU (SCoT Provence Méditerranée) et Fabienne SAUVAIRE (mairie du Revest)

Excusés :

Le Conseil Régional, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, L'Institut National de l'Origine et de la Qualité, La Direction des Ports et des Transports de MTPM

Absents :

La Chambre d'Agriculture du Var, Le Centre Régional de la Propriété Forestière, Le Conseil Départemental

Administration Métropole Toulon Provence Méditerranée : Aurélie MEYER (Directrice de la Planification), Slim MISSOUM (Directeur adjoint), Alexandra SIMONETTI (chargée d'études), Joelle BAILLEUL (responsable Barrages)

+++++

1. Cadre de la procédure

La déclaration de projet pour les travaux de mise en sécurité du barrage de Dardennes emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Revest-les-Eaux a été prescrite par délibération du conseil métropolitain du 23 novembre 2018. Conformément à l'article L153-54 2° du Code de l'Urbanisme, la déclaration de projet est soumise à une réunion d'examen des personnes publiques associées.

Le présent procès-verbal sera joint au dossier d'enquête publique.

2. Déroulement de la réunion d'examen conjoint

La Métropole Toulon Provence Méditerranée ouvre la réunion à 14h.

Après une présentation du projet de déclaration de projet, les participants sont invités à formuler leurs observations et à débattre.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM 83) :

La DDTM émet un avis favorable.

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Toulon Provence Méditerranée :


Le Syndicat Mixte émet également un avis favorable

La séance est levée à 15h.

Le présent procès-verbal de réunion sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Président, le Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

29 JAN 2019

**Ange MUSSO**
